



# Fédération Sport Boules Malagasy

Siège Social : Lot 1116E- 210 Mahazoarivo - Atsimo, Antsirabe 110 – Madagascar

Tél. : (261) 33 14 148 22 ~ E-mail : [fsbm@fipjp.com](mailto:fsbm@fipjp.com)

[www.fsbmalagasy.org](http://www.fsbmalagasy.org)

## **Règlements sportifs de la Coupe de Madagascar et du Championnat de Madagascar 2020 : Seniors Hommes**

### **TITRE 1 : Organisation Générale**

**Art 1 :** Le présent document définit les différentes dispositions de la coupe de Madagascar Seniors et championnat de Madagascar. Catégorie : Dames et Hommes

**Art 2 :** La coupe de Madagascar et le Championnat de Madagascar 2020 sont sous la direction de la FSBM affiliés à la FIPJP. Elle prend en charge l'organisation technique, administrative et financière.

**Art 3 :** Pour le championnat de Madagascar, l'équipe gagnante représentera Madagascar au championnat du monde de pétanque à Lausanne, en Suisse en 2020.

### **TITRE 2 : Organisation technique**

**Art 4 :** Les participants :

- a) Les compétitions sont ouvertes à tous les joueurs de nationalité Malagasy en possession d'une licence FSBM.
- b) Un joueur de nationalité Malagasy en possession d'une licence étrangère peut participer au championnat de Madagascar, limitée à une licence étrangère par équipe.

**Art 5 :** Modalité de participation :

- a) Les associations sportives (club) doivent s'affilier à la FSBM. Une Fiche d'affiliation sera mise à leur disposition sur le site web, ou en contactant le bureau de la FSBM.
- b) Les joueurs doivent être affiliés à un club de leur choix, c'est à eux de veiller à ce qu'ils sont en règle vis-à-vis du club qu'ils ont choisi.
- c) Chaque joueur doit avoir une licence sportive valide de la FSBM.
- d) Les inscriptions des équipes doivent se faire auprès de leur club respectif.
- e) La FSBM n'acceptera que les inscriptions venant des clubs, le paiement des droits d'inscriptions auprès de la FSBM est confié au club les 13 et 14 Mars pour la Coupe de Madagascar et les 15 et 16 Avril 2020 pour le Championnat de Madagascar.
- f) Le droit d'inscription est fixé : Coupe et championnat de Madagascar : Dames, Hommes

**Art 6 :** Déroulement des tournois : La coupe de Madagascar et le Championnat de Madagascar se dérouleront selon les règlements de la FIPJP.

**Art 7 :** Déroulement des jeux :

1. Le tirage au sort se fera en présence des présidents des clubs ou leurs représentants.
2. Les différentes phases des tournois :

- a. Premier tour de poules qui seront composés de 3 ou 4 équipes en fonction des nombres d'équipes participantes. Il est à noter que la poule de 2 équipes n'est pas acceptée.
  - b. La suite de la compétition se poursuit en éliminatoire directe jusqu'à l'obtention des 8 équipes pour le ¼ de final. Une partie de cadrage pourrait avoir lieu lors de cette phase.
  - c. Le quart de finale et la demi-finale se joueront en système de poule de 4.
  - d. La finale se jouera en 2 parties gagnantes.
3. Toutes équipes refusant de disputer l'une de quelconques parties de ce championnat et de la Coupe de Madagascar seront disqualifiées pour toutes les suites des compétitions. Les résultats précédemment obtenus pour les mêmes phases de la coupe et championnat de Madagascar seront annulés en cas de contestation, la décision finale appartiendra au jury.
  4. Les joueurs d'une même équipe devront être revêtus d'une même tenue identique.
  5. Il est formellement interdit de boire de l'alcool avant et durant les compétitions. Le joueur et/ou l'équipe d'un joueur positif à l'alcootest seront disqualifier immédiatement de la compétition.

Art 8 : Les arbitres, responsables de la table de marque :

Les arbitres de cette coupe et de ce championnat de Madagascar sont proposés par le corps des Arbitres de Pétanque Malagasy et sont validés par le comité exécutif de la FSBM.

Art 9 : La commission du Jury :

Conformément à l'art 41, du règlement officiel de la FIPJP, une commission de Jury est instituée et composée de 05 membres comme suit :

- 02 membres du comité exécutif de la FSBM
  - 02 membres désignés par le comité exécutif de la FSBM choisis au hasard parmi les dirigeants des équipes participantes
  - 1 arbitre principal du championnat et la Coupe de Madagascar
- Le Président de cette commission est élu par les membres.
  - En contestation ou litige avant ou durant les compétitions, le jury statuera sur les questions à résoudre. Toutefois, cette commission se pourrait être réunie pour un litige dans le domaine de l'application du règlement de jeu.
  - La réunion sera décidée par son Président et il siègera valablement que si au moins 3 de ses membres sont présents. Les décisions par cette commission sont sans appel. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Art 10 : Les réclamations :

Toutes réclamations doivent être faites auprès des arbitres. En fonction de la réclamation, l'arbitre peut se référer à la commission de jury cas échéant.

*Antsirabe le,  
Le Président de la FSBM*

RANDRIAMAROHAJA Dolys